

RÉUNION DU 25 MARS 2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
Madame PRUNEAU Michelle		
Madame CARRIÈRE Florence		
Madame ODRY Mauricette		
Madame SIMONNEAU Catherine		
Monsieur DESNOUES Joël		
	Monsieur GUÉNOT Alain	
Monsieur SAUX Jean-Pierre		
Monsieur VÉTOIS Jean-Michel		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
18 mars 2013	18 mars 2013	Michelle PRUNEAU

Approbation du compte rendu du Conseil du 24 janvier 2013.

APPROBATION des COMPTES de GESTION De Monsieur le trésorier

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents approuve les comptes de gestion, Commune, Eau et Assainissement 2012 de Monsieur le Trésorier de Sully sur Loire.

APPROBATION Des COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE EAU-ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents approuve, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SAUX, les comptes administratifs Commune, Eau-Assainissement 2012 qui se composent ainsi :

COMMUNE	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	284 893,43 €
Recettes de Fonctionnement	545 291,67 €
Solde de Fonctionnement (R-D)	260 398,24 €
Dépenses d'Investissement	72 725,60 €
Recettes d'Investissement	39 262,65 €
Solde d'investissement (R-D)	-33 462,95 €
Résultat de Fonctionnement reporté	226 935,29 €
EAU – ASSAINISSEMENT	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	46 390,27 €
Recettes de Fonctionnement	313 359,53 €
Solde de Fonctionnement (R-D)	266 969,26 €
Dépenses d'Investissement	2 632,54 €
Recettes d'Investissement	102 514,46 €
Solde d'investissement (R-D)	99 881,92 €
Résultat de Fonctionnement reporté	266 969,26 €

VOTE des 3 TAXES Habitation Foncier Bâti Foncier non Bâti

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de ne pas augmenter les taxes Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'habitation, pour l'année 2013. Il maintient le taux CFE pour l'année 2013 à 21,15 %. Il est à noter qu'avec l'instauration de la réforme de la Taxe Professionnelle, la commune devra reverser à l'Etat la somme de 14.690,00 € (FNGIR).

VOTE
Des **SUBVENTIONS**
Accordées

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	MONTANT
Ligue contre le cancer	150,00 €
Musée de la Résistance	50,00 €
Les Papillons Blancs	200,00 €
Soins à domicile	320,00 €
La Croix Rouge	50,00 €
Société Horticole (SHOL)	50,00 €
Soins aux animaux	30,00 €
Téléthon	225,00 €
Souvenir Français	50,00 €
Sully Jeunesse	2 100,00 €
L'Atelier des Genêts	200,00 €
Club de l'amitié	200,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
Saint Florent Loisirs	200,00 €
Association Patriotique du souvenir	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	200,00 €
Coopérative Scolaire	200,00 €
TOTAL =	4 625,00 €

VOTE
Des
BUDGETS PRIMITIFS
COMMUNE
EAU ASSAINISSEMENT
2013

COMMUNE	MONTANT
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement à	552 903,29 €
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes d'Investissement à	179 725,90 €
EAU - ASSAINISSEMENT	MONTANT
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement à	344 601,80 €
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes d'Investissement à	289 483,72 €

Le conseil examine ces deux budgets, et décide à l'unanimité de ses membres présents de voter ces budgets.

AFFECTATION du
RÉSULTAT BUDGET
COMMUNE

Le Conseil décide de laisser l'excédent de fonctionnement soit la somme de 226 935,29 € au compte 002 afin de couvrir le besoin d'Investissement, il décide également de porter au compte 1068 la somme de 33 462,95 €.

AFFECTATION du
RÉSULTAT BUDGET
EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de laisser l'excédent d'exploitation soit la somme de 266 969,26 € en section de fonctionnement au compte 002.

AMÉNAGEMENT
BUREAU 1^{er} ÉTAGE
De la MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire des travaux dans une salle du 1^{er} étage de la Mairie, le plancher s'enfonçant de plus en plus. Il donne lecture du devis de l'Entreprise « 2M AMENAGEMENT », entreprise nouvellement créée sur Saint Florent le Jeune. Ce dernier s'élève à 2673,44 € TTC. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général du Loiret une subvention au meilleur taux, dans le cadre des communes à faible population. Il l'autorise également à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

ACHAT
TONDEUSE
AUTOPORTÉE

Le Conseil suite à sa séance du 19 décembre 2012 avait envisagé le remplacement de l'actuelle ISEKI, les frais de réparations de cette dernière devenant importants. Deux sociétés ont été contactées à savoir,

- Société MÉTHIVIER dont le montant du devis s'élève à 13089,50 € TTC, avec remise et reprise de l'ancienne tondeuse pour un montant de 1794,00 € TTC,
- Société COUTANT propose un modèle inférieur dont le montant du devis s'élève à 8068,00 € TTC, avec remise et reprise de l'ancienne tondeuse pour un montant de 1500,00 € TTC.

Cependant le Conseil souhaite connaître le coût d'un système d'élévation hydraulique du bac. Cette demande sera faite auprès de l'entreprise COUTANT. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général du Loiret une subvention au meilleur taux, dans le cadre des communes à faible population. Il l'autorise également à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

CHANGEMENT
PORTE du LOCAL
TENNIS

Suite au nouveau cambriolage du local tennis fin décembre 2012, et comme l'avait demandé le Conseil dans sa séance du 24 janvier 2013, 2 entreprises ont été contactées et ont envoyé leur devis, à savoir :

- DEVIS 1 = Société LE BAHR, dont le devis s'élève à 1 883,70 € TTC
- DEVIS 2 = Société LES ATELIERS DE LA CHANDRELLE, dont le devis s'élève à 2 145,62 € TTC.

Certes le DEVIS 2 est un peu plus cher, cependant Monsieur Jean-Pierre SAUX fait très justement remarquer que dans le DEVIS 2 les épaisseurs de tôles utilisées sont supérieures, et que des renforts sont prévus.

A l'unanimité de ses membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise LES ATELIERS DE LA CHANDRELLE pour un montant de 2 145,62 € TTC. Il charge Monsieur le Maire de signer le devis.

NON TRANSFERT
Des POUVOIRS de
POLICE du MAIRE

Considérant la demande du Président de la Communauté de Communes du Sullias en date du 28 Janvier 2013, sollicitant le Maire de Saint-Florent pour qu'il refuse de lui transférer son pouvoir de police spéciale en matière de déchets, assainissement, aire d'accueil des gens du voyage, après en avoir discuté avec le Conseil Municipal, ce pouvoir de police spéciale restera dans les attributions du Maire de la commune.

DÉLÉGATION
d'ACCEPTATION de
DONS et LEGS

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, donne délégation « d'acceptation de dons et legs » à Monsieur le Maire, et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à ces opérations.

DÉLÉGUÉS C.I.I.D
Pour Communauté de
Communes du SULLIAS

CIID = Commission Intercommunale des Impôts Directs
Proposition Titulaires : Anne Laure THOMAS, François SAPÈDE
Proposition Suppléants : Michelle PRUNEAU, Catherine SIMONNEAU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

BADAIRE Jean-Claude Maire	DESNOUES Joël Conseiller	SAUX Jean-Pierre Conseiller
PRUNEAU Michelle 1 ^{ère} Adjointe	GUÉNOT Alain Conseiller Absent	SIMONNEAU Catherine Conseillère
CARRIÈRE Florence 2 ^{ème} Adjointe	ODRY Mauricette Conseillère	VÉTOIS Jean-Michel Conseiller